

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/06/2025 - 6902 - 2017 B 01572 - 830 799 391 - 2ML CONSEIL

REÇU LE

16 JUIN 2025

SELAS GTC MEAUX

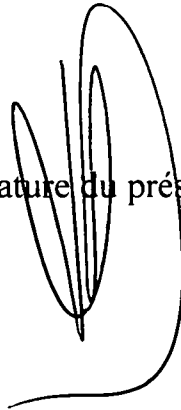
SASU 2ML CONSEIL

EXERCICE AU 31.12.2024

AGO DU 7 juin 2025

Comptes certifiés conformes par le président

Signature du président :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several vertical, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

25 56902

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sasu 2342 CONSEIL 14 de la Barre 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE	
SIRET 83079939100024	Mél : magalie.lasselin@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées Gestion de fonds Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	29 850	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quinquies A</i>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°
--	----

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----------	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AGIF EXPERTISE 9 quai André Planson 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE	
Tél : 0160220996	Tél :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
----------	---------------------	---------------------------------	-------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 08/04/25 Lieu : La Ferté sous Jouarre
---	--

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANTE LASSELIN MAGALIE
---	---

Signature	
-----------	--

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

M

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e							
								f							
								g							
								h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)							
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1		2		3		4		5		6		7		8	
I DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%										
					0% 15% 19%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				60 031	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice										
					MVLT restant à reporter										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		Sasu 2ML CONSEIL		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		14 rue de la Barre		77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE		
SIRET		8 3 0 7 9 9 3 9 1 0 0 0 2 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
RECTIFICATIF	ACTIF IMMOBILISABLES	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012	
			014		016	
		Immobilisations corporelles *	028	26 337	030	2 537
		Immobilisations financières * (1)	040	3 750	042	3 750
		Total I (5)	044	30 087	048	2 537
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070	
			072	119 633	074	119 633
		Valeurs mobilières de placement	080	250 000	082	250 000
		Disponibilités	084	71 750	086	71 750
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	441 382	098	441 382
		Total général (I + II)	110	471 469	112	2 537
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100		
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		10		
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		392 429		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		67 237		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		459 776		
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		60		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 271)	172		9 065		
	Comptes courants d'associés	173		31		
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		9 156		
Total général (I + II + III)				180	468 932	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

M

Formulaire obligatoire (article 303 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sasu 2ML CONSEILNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le							
						3	1	1	2	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214							
				217		218					153 100		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230					2 544		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				155 644			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stocks (marchandises)*					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242					16 094		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		570	)	244					1 408		
	Rémunérations du personnel*					250					60 031		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252					25 875		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			)	254					1 987		
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262						
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264				105 395			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270				50 248			
Produits financiers (III) 280 23 992						294							
Charges financières (V)						290				6 000			
Produits exceptionnels (IV)						290				6 000			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300				66			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				12 938			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310				67 237			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312				67 237	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				393				
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324				14 169				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		2 098		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987					342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)	181		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	BUD (44 sexdecies)	992											
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346						350		11 547
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648								
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641								
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352			72 350	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370			72 350	372				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sasu 2ML CONSEIL								Néant ☐ *						
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460	14 893	462	24 847	464	14 893	466	24 847							
	Autres immobilisations corporelles	470	1 490	472		474		476	1 490							
Immobilisations financières		480	2 750	482	1 000	484		486	3 750							
TOTAL		490	19 133	492	25 847	494	14 893	496	30 087							
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial		495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550	14 893	552	1 491	554	14 893	556	1 491							
	Autres immobilisations corporelles	560	550	562	497	564		566	1 047							
TOTAL		570	15 443	572	1 987	574	14 893	576	2 537							
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	TOYOTA YARIS	2		3		4		5						
			DW 545 JG													
		6		7		8		9		10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1	14 893	14 893		6 000	6 000											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	14 893	580	14 893	582		584	6 000	586	6 000	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL							596	6 000	585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu 2ML CONSEIL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	26 420
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 390
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

M

Désignation de l'entreprise : Sasu 2ML CONSEIL										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2024				et clos le : 31/12/2024				Durée en nombre de mois		12			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376		1			
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		153 100			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119		6 000			
Réf. allocations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
TOTAL 1								106		159 100			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115		4			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113					
Variation positive des stocks								111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144		4			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								121		3 172			
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		12 922			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152		16 094			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		143 010	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117		143 010			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		159 100		Effectifs au sens de la CVAE *		023		1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence								024		0 1 / 0 1 / 2 0 2 4		016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4	
Date de cessation													

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

un

Rectificatif

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 3 0 7 9 9 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sasu 2ML CONSEIL

ADRESSE (voie)

14 rue de la Barre

CODE POSTAL

77260

VILLE

LA FERTE-SOUS-JOUARRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille LASSELIN Prénom(s) Magalie
Nom d'usage LASSELIN % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 06/07/1979 N° Département 77 Commune MEAUX Pays France
Adresse : N° 14 Voie rue de la Barre
Code postal 77260 Commune LA FERTE-SOUS-JOUARRE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

W

SASU 2ML CONSEIL

SASU au capital de 100,00 euros

Siège social : 14 rue de la Barre 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

RCS n°830799391- RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le 07 juin 2025, à 09 h 00, la soussignée Mme LASSELIN Magalie, actionnaire unique de la société SASU 2ML CONSEIL dont le siège social est situé à 14 rue de la Barre 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

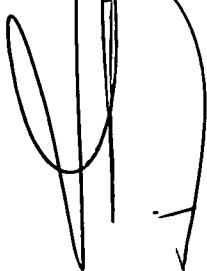
Compte tenu du bénéfice de 67 236,69 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 67 236,69 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 14 285,50 Euros, soit 142,85 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 07 juin 2025.
- Aux autres réserves pour 52 951,19 Euros ;

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 07/06/2025.

Signature de la Présidence :

Madame LASSELIN Magalie



SASU 2ML CONSEIL

SASU au capital de 100,00 euros

Siège social : 14 rue de la Barre 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

RCS n°830799391- RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Madame LASSELIN Magalie, actionnaire unique Présidente de la société SASU 2ML CONSEIL, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 67 236,69 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 153 100,00 Euros hors taxes contre 180 000,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 26 900,00 Euros pour une variation de -14,94%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 155 643,52 Euros contre 181 787,83 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 26 144,31 Euros pour une variation de -14,38%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 105 395,45 Euros contre 96 474,82 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 920,63 Euros pour une variation de 9,25%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 23 992,42 Euros contre 22 941,38 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 051,04 Euros pour une variation de 4,58%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 6 000,00 Euros contre 52,06 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 5 947,94 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 65,80 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 65,80 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 119 632,59 Euros contre 38 551,14 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 81 081,45 Euros.
- Les liquidités sont de 71 749,79 Euros contre 30 166,14 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 41 583,65 Euros.
- Les valeurs mobilières de placement sont de 250 000,00 Euros contre 330 000,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 80 000,00 Euros pour une variation de -24,24%.



Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 16 093,76 Euros contre 18 286,80 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 193,04 Euros pour une variation de -11,99%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 408,18 Euros contre 823,08 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 585,10 Euros pour une variation de 71,09%.
- Les salaires et traitements sont de 60 031,16 Euros contre 53 574,48 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 6 456,68 Euros pour une variation de 12,05%.
- Les charges sociales sont de 25 874,53 Euros contre 23 396,77 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 477,76 Euros pour une variation de 10,59%.
- Les dotations aux amortissements sont de 1 987,47 Euros contre 380,81 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 606,66 Euros.
- Les autres charges sont de 0,35 Euros contre 12,88 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 12,53 Euros pour une variation de -97,28%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 67 236,69 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériel de transport : 24 846,76 Euros
- Immobilisations financières : 1 000,00 Euros

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 67 236,69 Euros formant un résultat affectable de 67 236,69 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 52 951,19 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 14 285,50 Euros, soit 142,85 Euros par action. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du 7 juin 2025.

Les droits bruts de l'actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame LASSELIN Magalie : 14 285,50 Euros, éligible aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame LASSELIN Magalie : 10 000,00 Euros.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2023 : NEANT
- Clôture au 31/12/2022 : 58 000,00€
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 822,34 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

La Présidence.

Madame LASSELYN Magalie

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the name 'Madame LASSELYN Magalie'.